Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_133-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-133

Rapporteur : Philippe BAPTISTA SOARES, Adjoint au Maire à l'urbanisme et à la vie économique

OBJET : URBANISME – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION POUR L'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Par délibération du 23 avril 2015, la communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc a créé un service commun en vue de répondre aux besoins des communes en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, suite à l'arrêt de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat sur cette mission au 1er juillet 2015.

Les modalités de travail entre les communes et ce service d'application du droit des sols (ADS), mis en place en septembre 2015, ont été définies dans le cadre d'une convention de création du service commun pour la période 2015-2020. Celle-ci été renouvelée sur la période 2020-2025.

La convention étant arrivée à son terme, il convient de soumettre à votre approbation la convention jointe en annexe pour la période 2026-2030.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_133-DE

Cette convention reprend principalement la rédaction de la convention antérieure, tout en précisant les aspects de fonctionnement liés à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme prévue par le code de l'urbanisme depuis 2022.

En effet, deux obligations, entrées en vigueur le 1er janvier 2022, doivent être reprises dans la convention :

- toutes les communes, quelque soit leur taille, doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique (saisine par voie électronique ou SVE) en application de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration.
- les communes de plus de 3500 habitants doivent en plus disposer d'une téléprocédure spécifique permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes, en application de l'article L423-3 du code de l'urbanisme.

Cette actualisation reprend le périmètre, la répartition des rôles entre les communes et le service instructeur ainsi que les modalités financières antérieurement approuvées, et les complète par des stipulations relatives aux obligations de dématérialisation.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 2 novembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE le projet de convention de service commun d'application du droit des sols pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme annexé à la présente ;**
- **ET AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ou tous documents se rapportant à ce dossier.**

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR